

Séance du Conseil municipal du 30 janvier 2025

Date de la convocation du Conseil municipal : 24 janvier 2025

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-cinq et le trente janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour des raisons exceptionnelles dans la salle des conférences et des mariages, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

22 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS		GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

05 Membres absents excusés :

DORVEAUX	GIRIN	HODZIC	MANTOUX
RIVET			

05 Pouvoirs :

DORVEAUX	Donne pouvoir à	COMMUN
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
MANTOUX	Donne pouvoir à	DOUCET
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER

Délibération n° 20250130-002/ 4.2.1

CRÉATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À DES BESOINS LIÉS AU BON FONCTIONNEMENT DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2025

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L.332-23 1°, L.332-23 2°, L.332-24 à L.332-26 et L332-14 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité, ainsi que des recrutements liés à des projets.

Afin de faire face aux besoins des services tels que le service des affaires scolaires (recrutement des surveillants de restaurant scolaire, d'études et garderies principalement), le service Jeunesse et Sports (recrutement des

animateurs des structures d'accueil des enfants et des jeunes principalement), les services techniques (recrutement pour la période estivale principalement), ou le service des affaires générales (recrutement sur la période estivale principalement), l'assemblée délibérante doit chaque année créer les emplois non-permanents correspondants.

Je vous propose donc de créer plusieurs emplois contractuels pour faire face à des besoins du service public, dans les conditions fixées par le Code général de la fonction publique, sur les grades suivants :

- Adjoint technique,
- Adjoint administratif,
- Adjoint d'animation,
- Professeur d'enseignement artistique (ensemble du cadre d'emplois)
- Educateur territorial des activités physiques et sportives

Il convient de créer ces emplois sur la base de temps complet pour les postes d'adjoints techniques, d'adjoints administratifs et d'adjoints d'animation et sur la base de temps non-complet pour les professeurs d'enseignement artistique et éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- AUTORISE la création des emplois contractuels nécessaires au bon fonctionnement du service public
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement correspondant aux besoins des services, à déterminer les niveaux de recrutement ainsi que les niveaux de rémunération
- DIT que les budgets correspondants sont inscrits au budget 2025 de la commune, chapitre 012

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Josiane MARILLIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Josiane Marillier", is written over a horizontal line.